

Motion du 12 octobre 2010 de M. Mathias Buschbeck, Mme Sarah Klopmann, M. Jean-Charles Lathion, Mme Marie Chappuis, MM. Gérard Deshusses, Rémy Burri, Mme Salika Wenger, MM. Pascal Rubeli et Alexandre Chevalier: «Mobilité douce et pont du Mont-Blanc: la Ville de Genève ne doit pas rater le financement fédéral».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 12 octobre 2010)

MOTION

Considérant:

- qu'une motion, demandant la construction d'une passerelle cycliste et piétonne accolée au pont du Mont-Blanc afin de favoriser la mobilité douce, date de 2003;
- qu'entre-temps les motions M-391, M-828, M-648, M-378 ont régulièrement interpellé le Conseil administratif sur les problèmes de cohabitation des différents modes de transport sur le pont du Mont-Blanc;
- que la proposition PR-387 sur ce même sujet est restée sans suite;
- que, année après année, les différents plans financiers d'investissement (PFI) ne prévoient pas la construction de cette passerelle avant de nombreuses années;
- que le Conseil municipal demande depuis 2008, par le vote de recommandations sur le PFI, l'activation de ce projet;
- que cette passerelle a été retenue par la Confédération dans le cadre du «trafic d'agglomération»;
- que le Conseil national a confirmé, il y a deux semaines, le soutien à ce projet;
- que cette passerelle a ainsi obtenu une participation au financement de la part de la Confédération à hauteur de 5 millions de francs, dès 2011;
- que les travaux doivent impérativement démarrer avant 2014 pour bénéficier de la manne fédérale;
- que, à Genève, parfois, il y a des recours;
- que, depuis les informations reçues dans le cadre de l'étude du 5^e PFI en 2009, la situation n'a pas bougé;
- que ce projet bénéficie du soutien des acteurs concernés par la mobilité à Genève;
- que, au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes, il est urgent d'agir,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de déposer avant la fin de 2011 un crédit de construction d'une passerelle piétonne et cycliste, telle qu'elle est définie par le subventionnement fédéral prévu dans le cadre du «trafic d'agglomération».